Les ONG et le processus d'examen du TNP

La contribution largement reconnue des ONG aux processus multilatéraux n'est pas moins importante en ce qui concerne les questions de désarmement et de sécurité, même si les intéressées soulignent le fait que certains « gouvernements gardent toujours jalousement leurs prérogatives décisionnelles en matière d'armes et de réductions des armements »²⁹. Cela ne les a pas empêchées de s'engager massivement et « le débat sur la sécurité mondiale évoluant, passant de considérations classiques en matière de sécurité nationale et de maîtrise des armements à des préoccupations en termes de "sécurité humaine", l'engagement des ONG s'élargit et s'approfondit »³⁰.

Le présent document porte principalement sur le niveau et les modalités d'accès direct des ONG au processus d'examen du TNP, c'est-à-dire aux débats et travaux du Comité préparatoire et des conférences d'examen, mais c'est en dehors de ces forums que les ONG exercent leur rôle fondamental et leur influence afin d'appuyer la non-prolifération et le désarmement nucléaires. En fait, la première justification d'une participation accrue aux travaux du Comité préparatoire et des conférences d'examen est leur participation généralisée — d'où leur importance — aux efforts nationaux et internationaux de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Les ONG qui œuvrent pour le désarmement nucléaire contribuent de façon essentielle à la sensibilisation du public et à la mobilisation d'une volonté politique, en soutenant les normes mondiales, en renforçant la transparence, en suivant l'exécution des engagements, en favorisant la compréhension du public et en effectuant des analyses spécialisées. C'est parce qu'elles sont engagées collectivement dans l'effort mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires à tous ces niveaux qu'elles cherchent, comme le font aussi les États, à renforcer leur participation aux conférences d'examen et réunions de négociation officielles.

Les modalités de cette participation ont progressivement évolué, et ont été de plus en plus appréciées, depuis que le Traité existe. En février, le Secrétaire général a encouragé le Conseil consultatif pour les questions de désarmement à examiner les moyens d'associer la société civile à la promotion de ces questions. Il a déclaré devant ce Conseil, qui se réunit au Siège de l'ONU à New York, que les organisations non gouvernementales jouent depuis longtemps un rôle moteur essentiel dans ce domaine, en mobilisant l'opinion et en incitant les responsables politiques à agir avec détermination pour promouvoir le désarmement. Une opinion vigilante et informée peut contribuer grandement à convaincre les dirigeants politiques que le monde serait bien meilleur et plus sûr si toutes les armes de destruction massives étaient éliminées³¹.

Dans la déclaration qu'il a faite à la session de 2002 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, et que d'autres États ont appuyée dans leurs interventions, le Canada a souligné l'importance de « partenariats avec la société civile » pour la réalisation d'objectifs en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement, et s'est félicité de la participation et de l'adhésion des ONG aux travaux du Comité. En particulier, il a engagé les États à examiner les moyens « de renforcer la participation de la société civile au processus préparatoire et aux conférences d'examen »³².

Pour le moment, le processus d'examen du TNP ne prévoit pas le même niveau de participation des ONG que celui qui existe dans plusieurs des processus mentionnés plus haut. Le point 43 du Règlement intérieur de la Conférence d'examen du TNP stipule seulement que les séances plénières et les assemblées des principaux comités doivent être ouvertes au public, à moins que l'instance concernée n'en décide autrement. Le point 42 précise que les réunions des autres organes de la Conférence doivent se tenir à huis clos³³. Toutefois, dans sa déclaration liminaire à la session de 2002 du Comité préparatoire, le président a noté que la participation des ONG avait été un « élément courant» des processus préparatoires

²⁹ David Atwood, « Les ONG et le désarmement: un point du vue du front », Forum du désarmement (UNIDIR, n° 1, 2002), p. 6.

³⁰ David Atwood, « Les ONG et le désarmement: un point du vue du front », Forum du désarmement (UNIDIR, n° 1, 2002), p. 7.

³¹ Forum du désarmement (UNIDIR, n° 1, 2002), p. 7. Observations faites lors d'une réunion du Conseil consultatif pour les questions de désarmement au siège de l'ONU à New York, le 6 février 2003 (http://un.org/apps/sg/sgstats.asp?nid=248).

³² Notes pour la déclaration de M. Christopher Westdal, Ambassadeur pour le désarmement, à la session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 2005, faite à New York le 9 avril 2002.

³³ Note du Président de la Conférence du désarmement.